



Cette annexe est liée au formulaire.
Elle précise les aménagements possibles **en fonction de l'examen** pour le point **8C** concernant les **adaptations spécifiques** ainsi que les **dispenses**.

Diplôme National du Brevet - DNB

Adaptations spécifiques possibles

- **Épreuve écrite de mathématiques et de technologie**
 - ↳ Adaptation de l'exercice d'algorithmique pour les candidats présentant un trouble visuel ou neuro visuel en lien avec les outils pédagogiques utilisés par le candidat
 - ↳ Neutralisation de cet exercice
- **Exercice de dictée de l'épreuve écrite de français**
 - ↳ Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage écrit, oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou un trouble des fonctions auditives (= dictée aménagée)
- **Épreuve orale de soutenance de projet**
 - ↳ Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole les autorisant à s'exprimer selon les modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale

Dispenses de partie d'épreuves ou d'épreuves

- Dispense de l'exercice de tâche cartographique pour l'épreuve écrite d'histoire géographie et enseignement moral et civique
- Dispense de l'évaluation de la composante « comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale » du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » (candidats scolaires)
- Dispense de l'épreuve de langue vivante étrangère (candidats individuels)

BACCALAUREAT GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE

Adaptations spécifiques possibles

Tronc commun

- Évaluation ponctuelle en Histoire-Géographie (candidats individuels) : remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte
- Épreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou physique chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte
- Enseignement de spécialité LLCER (1ère)

Épreuve terminale

- Épreuve de français : réduction du nombre de textes
- Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre
- Partie pratique : numérique et sciences informatiques et biologie-écologie
- Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL : sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL) et biochimie-biologie-biotechnologie (BBB)
- Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER
- Partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER
- Grand oral : fournir une transcription écrite pour la présentation orale et l'échange sur le projet

Dispenses

Demandes à formuler par les candidats individuels (pour les évaluations ponctuelles) et par les candidats scolaires (pour les évaluations organisées dans la classe par les professeurs dans le cadre du contrôle continu)

Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A

Langue vivante

- Compréhension écrite de langue vivante A
- Expression écrite de langue vivante A
- Compréhension orale de langue vivante A
- Expression orale de langue vivante A
- Enseignement technologique en langue vivante A ou B
- Compréhension écrite de langue vivante B
- Expression écrite de langue vivante B
- Compréhension orale de langue vivante B
- Expression orale de langue vivante B
- Totalité de la langue vivante B
- Compréhension écrite de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
- Expression écrite de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
- Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER

Autre

- Compétences expérimentales en physique-chimie et sciences de la vie et de la terre
- Partie pratique de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques et biologie-écologie

ATTENTION - AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE " Dispense et Adaptation "

Une dispense et/ou une adaptation d'enseignement ne signifie pas obligatoirement une dispense et/ou une adaptation d'épreuve.

Une dispense et/ou une adaptation d'épreuve au titre du handicap pour un examen ne signifie pas obligatoirement une dispense et/ou une adaptation d'épreuve pour l'examen suivant.

Voir la réglementation en vigueur de chaque examen.